

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Blank Ammunition Sealant 48641HV

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Blank Ammunition Sealant 48641HV

N° de produit: MS-48641HV

Identifiant unique de formulation (UFI): H000-A0PG-V00R-2UKF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Utilisations industrielles
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Hernon Manufacturing Inc**
121 Tech Drive
FL 32771 Sanford
USA
T: +1-407-322-4000
www.hernon.com

Personne à contacter: Hernon SDS Coordinator

Courriel: customerservice@hernon.com

Révision: 15/02/2025

Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le centre antipoison au 1-800-222-1222 (24h/24 et 7j/7) ou utilisez webpoisoncontrol (trriage.webpoisoncontrol.org) pour obtenir des conseils spécifiques à votre cas.

VelocityEHS

+1-800-255-3924 (USA)

+1-813-248-0585 (International)

Contracter #: (MIS0002665)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1A; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1; H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1; H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)
Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
Peut irriter les voies respiratoires. (H335)
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H410)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)
Porter des un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection. (P280)

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
(P305+P351+P338)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient:

Acide N-carboxyméthyliminobis(éthylènenitrilo)tétraacétique diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
acide acrylique
2-(2-ethoxyethoxy)ethyl acrylate
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Autre étiquetage:

UFI : H000-A0PG-V00R-2UKF

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée

comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Acide N-carboxyméthyliminobis(éthylèneitrilo)tétracétique	N° CAS : 5888-33-5 N° CE: 227-561-6 REACH: 01-2119957862-25-XXXX N° index : 607-756-00-6	15-40%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
Acrylated Resin	N° CAS : N° CE: REACH: N° index :	20-50%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	N° CAS : 42978-66-5 N° CE: 256-032-2 REACH: 01-2119484613-34-XXXX N° index : 607-249-00-X	5-15%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	N° CAS : 868-77-9 N° CE: 212-782-2 REACH: 01-2119490169-29-XXXX N° index : 607-124-00-X	5-10%	EUH208 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	
acide acrylique	N° CAS : 79-10-7 N° CE: 201-177-9 REACH: 01-2119452449-31-XXXX N° index : 607-061-00-8	1-5%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 (SCL: 1,00 %) Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
2-(2-ethoxyethoxy)ethyl acrylate	N° CAS : 7328-17-8 N° CE: 230-811-7 REACH: 01-2120752384-53-XXXX	1-5%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317	

	N° index :		Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	
Hydroxycyclohexyl phenyl ketone	N° CAS : 947-19-3 N° CE: 213-426-9 REACH: 01-2119457404-40-XXXX N° index :	1-5%	Aquatic Chronic 3, H412	
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	N° CAS : 162881-26-7 N° CE: 423-340-5 REACH: 01-2119489401-38-XXXX N° index : 015-189-00-5	0.1-1%	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 4, H413	
triacrylate de triméthylolpropane	N° CAS : 15625-89-5 N° CE: 239-701-3 REACH: 01-2119489896-11-XXXX N° index : 607-111-00-9	0.1-1%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils

	<p>supplémentaires sur le suivi et le traitement. Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p>
<i>Contact visuel:</i>	<p>En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.</p>
<i>Ingestion:</i>	<p>En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.</p>
<i>Brûlure:</i>	<p>Sans objet.</p>

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.
Éviter le contact direct avec le produit.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière.
Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conditions de stockage:

Matières incompatibles:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conserver à des températures comprises entre 7 et 29 °C.
Sec, frais et bien ventilé
Keep away from any light sources
Protéger de l'humidité.
Protéger du rayonnement solaire.

Agents oxydants puissants
Agents réducteurs
Free radical initiators
Un gaz Inerte
Peroxides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

acide acrylique

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 59(i)

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 20 (i)

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 6

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 2

Observations:

D = Signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques (L'AR du mai 2021).

DNEL

2-(2-ethoxyethoxy)ethyl acrylate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	83 µg/kg/jour
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	77 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	2.6 mg/m ³

acide acrylique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³

Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	1.2 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	400 µg/kg/jour

Acide N-carboxyméthyliminobis(éthylènenitrilo)tétraacétique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	830 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	1.39 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.45 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	4.9 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	830 µg/kg/jour

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	1.7 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	2.35 mg/m ³

Hydroxycyclohexyl phenyl ketone

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	694 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	1.94 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.21 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	6.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	694 µg/kg/jour

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	830 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	1.39 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.45 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	4.9 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	830 µg/kg/jour

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à court terme - population globale	Cutanée	1.67 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Cutanée	3.33 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	3 mg/kg/jour
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	1.93 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	7.84 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.93 mg/m ³

Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	7.84 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	1.67 ng/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.5 mg/kg/jour

triacylate de triméthylolpropane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	404 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	17.1 mg/m ³

PNEC

2-(2-ethoxyethoxy)ethyl acrylate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		320 ng/L
Eau douce		3.2 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		32 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		7.7 mg/L
Rejets intermittents (eau de marines)		10 µg/L
Sédiments en eau de marines		370 ng/kg
Sédiments en eau douce		3.7 µg/kg
Sol		1.57 µg/kg

acide acrylique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		300 ng/L
Eau douce		3 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1.3 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		900 µg/L
Prédateurs		30 mg/kg
Sédiments en eau de marines		2.364 µg/kg
Sédiments en eau douce		23.64 µg/kg
Sol		1 mg/kg

Acide N-carboxyméthyliminobis(éthylènenitrilo)tétraacétique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		92 ng/L
Eau douce		920 ng/L
Emission intermittente (eau douce)		7.04 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		2 mg/L
Sédiments en eau de marines		14.5 µg/kg
Sédiments en eau douce		145 µg/kg
Sol		28.5 µg/kg

diacrylate de (1-méthyl-1,2-éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :

Eau de mer		460 ng/L
Eau douce		4.6 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		46 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Sédiments en eau de marines		48.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		487 µg/kg
Sol		94.5 µg/kg

Hydroxycyclohexyl phenyl ketone

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		300 ng/L
Eau douce		3 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		144 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Rejets intermittents (eau de marines)		14.4 µg/L
Sédiments en eau de marines		3.56 µg/kg
Sédiments en eau douce		35.6 µg/kg
Sol		5.37 µg/kg

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		48.2 µg/L
Eau douce		482 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 mg/L
Sédiments en eau de marines		3.79 mg/kg
Sédiments en eau douce		3.79 mg/kg
Sol		476 µg/kg

oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		800-1000 ng/L
Eau douce		800-1000 ng/L
Emission intermittente (eau douce)		800-1000 ng/L
Installation de traitement des eaux usées		1 mg/L
Sédiments en eau de marines		712 µg/kg
Sédiments en eau douce		712 µg/kg
Sol		20 mg/kg

triacylate de triméthylolpropane

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		87 ng/L
Eau douce		870 ng/L

Emission intermittente (eau douce)		8.7 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		6.25 mg/L
Prédateurs		10 mg/kg
Sédiments en eau de marines		1.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		17 µg/kg
Sol		2.9 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle


Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation se produit, une protection respiratoire approuvée par NIOSH/MSHA doit être portée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de contaminants en suspension dans l'air. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.


Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
-	Protective Clothing		

Protection des mains:

Nitrile Rubber

Protection des yeux:

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Mauve
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Vif
<i>pH:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité (g/cm³):</i>	1.01
<i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Aucune information disponible

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	>149
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Aucune information disponible
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	>94
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Très légèrement soluble
<i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

Solubilité dans la graisse (g/L): Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100): Aucune information disponible

D'autres paramètres physiques et chimiques: Aucune information disponible.

Capacités oxydantes: Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Très réactif et peut s'auto-polymériser en raison de l'accumulation de peroxyde interne. Les peroxydes formés lors de ces réactions sont extrêmement sensibles aux chocs et à la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Incompatible Materials
Températures extrêmes
Solaire
Other light sources

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants
Agents réducteurs
Free radical initiators
Un gaz Inerte
Peroxides

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

acide acrylique: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

triacrylate de triméthylolpropane: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur

l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 8 - Corrosif

HP 13 - Sensibilisant

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informati ons :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des

Demandes de formation spécifique:

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

REACH, Annexe XVII:

Autre:

Sources:

risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Pas d'exigences particulières.

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2) : 100 tonnes / (Colonne 3) : 200 tonnes

acide acrylique est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Sans objet.

3 MAI 1999. - Arrêté royal relatif à la protection des jeunes au travail.

Loi sur le travail du 24-01-1985, mise à jour au 31-12-2020. 5 Juin 2015. - Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH208, Contient {0}. Peut produire une réaction allergique.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H311, Toxique par contact cutané.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413, Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

SDS Coordinator

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : BE-fr